



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

administration centrale

Question écrite n° 43987

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory demande à Mme la ministre de la santé et des sports de bien vouloir lui faire connaître le nombre de personnel affecté à l'inspection générale de la jeunesse et des sports relevant de son autorité ministérielle ainsi que les indices de rémunération en entrée de grade pour chacune des procédures de désignation à savoir le tour ordinaire, le tour extérieur fonctionnaire et le tour extérieur du Gouvernement.

Texte de la réponse

La situation des effectifs de l'inspection générale de la jeunesse et des sports et plus précisément les indices de rémunération en entrée de grade pour chacune des procédures de désignation se déclinent selon l'ordre suivant. À la date du 1er juin 2009, l'effectif du corps de l'inspection générale est de 20 agents : 18 inspecteurs généraux de 1re classe ; 2 inspecteurs généraux de 2e classe. Conformément aux dispositions du décret n° 2002-53 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection générale de la jeunesse et des sports, la 2e classe de ce corps débute à l'indice brut 852 et la 1re classe à l'indice brut 1015. Les inspecteurs généraux recrutés conformément à l'article 8 de la loi du 13 septembre 1984 modifiée relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public sont classés en 1re classe (1er échelon - indice brut 1015).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43987

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2252

Réponse publiée le : 22 septembre 2009, page 9092